

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16
Quorum 14		+ 7 pouvoirs

Date de convocation 20 mars 2024
Date de publication 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Angélique CHEVRE** pouvoir à **Raynald INGELAERE**, **Bruno LORILLERE** pouvoir à **Emmanuel PROVIN**, **Pierre MARY** pouvoir à **Lucienne WOJTYNA**, **Pascale PETIT** pouvoir à **Claudine BAUDIN ERARD**, **Mélanie SIGNORY** pouvoir à **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM** pouvoir à **Evelyne BOCQUET**, **Karine VERVISCH** pouvoir à **Régis RENARD.**

Madame Marie-José ROY-DECHANET a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 14_02042024

N°14 : VENTE IMMEUBLE RUE SAINT MACLOU
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Suite au leg effectué par Monsieur CHANOINE, la ville de Bar-sur-Aube est propriétaire de d'un immeuble sis 12 rue Saint-Maclou d'une superficie de 133 m² cadastré AK168.

Suite à la visite de l'immeuble et au regard de l'ampleur des travaux de réhabilitation à réaliser, il a été décidé de mettre ce bien à la vente.

A ce titre, le bien a fait l'objet d'une évaluation par France domaine qui l'a estimé à 40 000 Euros avec une marge de négociation de 10%.

La ville a reçu une offre d'achat pour ce bien à 40 000 Euros net vendeur. Cette offre apparaît cohérente avec le marché actuel de la ville et l'état du bien. Il est précisé que l'affectation de ce bâtiment sera de la création de logements pour mise en location.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de l'immeuble sis 12 rue Saint-Maclou pour un montant de 40 000 euros net vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente et notamment l'acte notarié à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

R 1



....., secrétaire de séance

[Handwritten signature]